



CONTEXTE

En Suisse, **les personnes en situation d'addiction sont vulnérables et surreprésentées en milieu carcéral**. Les domaines de la justice, de la prison et du soin fonctionnent souvent selon des logiques différentes et de manière cloisonnée, ce qui freine la prise en charge, interrompt les parcours de soin, compromet **la continuité de l'accompagnement – enjeu majeur de santé publique** – et limite les interventions de réduction des risques en détention. Renforcer la collaboration entre ces champs permettrait de **proposer des réponses plus cohérentes et humaines** contribuant à la réinsertion et à la prévention de la récidive.

COLLABORER: UN IMPERATIF

Le GRETA a mis en œuvre le projet **«Renforcement de la collaboration interprofessionnelle entre les domaines de la justice et des addictions»**, en partenariat avec Ticino Addiction.

En complément d'une recherche documentaire, des **rencontres interdisciplinaires** ont été menées en 2024 pour encourager les échanges et identifier des pistes concrètes de collaboration. Synthèse en chiffres :

- 3 rencontres cantonales (NE, VD, TI)
- 8 collaborations et partenariats institutionnels
- 350 participant·e·s
- 46 conférencier·e·s et intervenant·e·s
- 20 conférences
- 7 workshops
- 2 tables rondes
- 3 documents (synthèse et recommandations)

Le projet met en lumière les **déterminants structurels** qui influencent les trajectoires des personnes concernées, ainsi que les **obstacles et pistes d'amélioration** pour chaque étape du parcours pénal : arrestation et détention avant jugement (DAJ), jugement, exécution de la peine, probation, libération conditionnelle et suivi post-carcéral.

ADDICTIONS ET SYSTÈME JUDICIAIRE EN SUISSE

RECOMMANDATIONS ET ENJEUX POUR LA SANTÉ PUBLIQUE - ID 221

AU-DELÀ DU PARCOURS PÉNAL

Avant même toute interaction avec la police et la justice, des logiques structurelles fragilisent les personnes concernées par l'addiction :

- **Modèle prohibitionniste** : réponse répressive plutôt que sanitaire
- **Stigmatisation sociale et institutionnelle** : image de déviance/dangerosité des personnes concernées
- **Justice pénale non neutre** : ciblage de plus précaires
- **Vision moraliste** : entrave l'accès aux droits et aux soins

Ces logiques produisent des inégalités systémiques et nuisent à l'efficacité des réponses judiciaire et sociosanitaires.

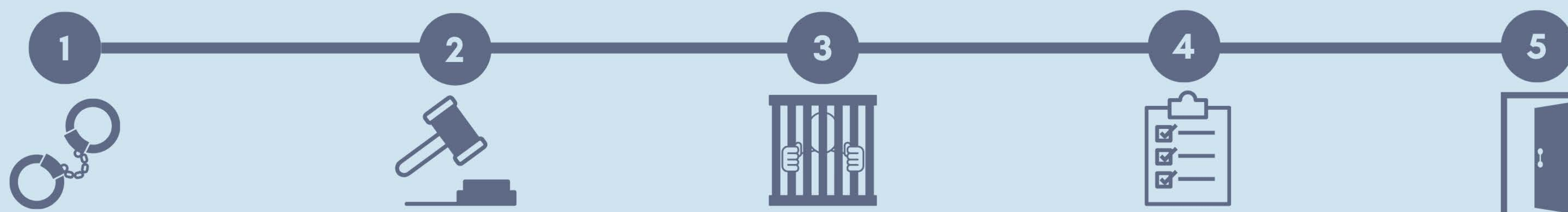
RECOMMANDATIONS

1. Réforme de la Loi sur les stupéfiants (LStup)

- Critères scientifiques pour la classification des substances
- Agence indépendante de régulation des drogues.
- Intégration d'un 5e pilier à la politique sur les drogues: le travail social

2. Développement de politiques publiques inclusives

- Prévention ciblée et non stigmatisante, adaptée à la diversité des publics
- Déconstruire les stéréotypes via des campagnes fondées sur les droits et la science
- Promouvoir des alternatives à l'incarcération



ARRESTATION ET DÉTENTION AVANT JUGEMENT

✗ PROBLÈMES IDENTIFIÉS

- Ciblage des personnes en situation de précarité et de marginalité
- Isolement prolongé en DAJ, 23/24h
- Santé mentale dégradée, pas de suivi addictologique
- Usage excessif de médication
- Conditions carcérales délétères qui varient selon les établissements (fumée passive, stress, etc.)

✓ PISTES D'AMÉLIORATION

- Formation police (addiction, non-discrimination)
- Formation du personnel carcéral (dépistage, intervention précoce et entretien motivationnel)
- Formation personnes détenues (gestion stress et émotions)
- Accès aux soins dès l'arrestation

JUGEMENT

✗ PROBLÈMES IDENTIFIÉS

- Manque de spécialisation et de formation des magistrats, avocats et professionnels de la justice pénale dans le domaine des addictions
- Logique punitive dominante
- Décisions déconnectées du parcours de soins

✓ PISTES D'AMÉLIORATION

- Formation des procureurs
- Procureurs spécialisés «addiction»
- Collaboration avec dispositifs d'indication (ex. du canton de Fribourg)
- Intégration de l'historique de soins dans les décisions

EXECUTION DE LA PEINE

✗ PROBLÈMES IDENTIFIÉS

- Établissements inadéquats
- Rupture ou manque d'accompagnement addictologique
- Sortie non anticipée

✓ PISTES D'AMÉLIORATION

- Amélioration de l'accès effectif aux mesures thérapeutiques institutionnelles (art. 59-60 CP) et renforcement de leur mise en œuvre pratique
- Création de places en institutions spécialisées
- Accès continu aux soins et aux mesures de réduction des risques
- Formation personnel carcéral
- Intervention/intégration de spécialistes «addiction» en prison
- Projet de sortie structuré dès l'incarcération

PROBATION

✗ PROBLÈMES IDENTIFIÉS

- Sous-utilisation des alternatives à l'incarcération (sursis probatoires, TIG, surveillance électronique, programmes ambulatoires)
- Manque de ressources pour assurer un suivi adéquat
- Inadéquation entre profils des personnes incarcérées et structures disponibles

✓ PISTES D'AMÉLIORATION

- Augmenter les capacités d'accueil des institutions spécialisées
- Renforcer l'accompagnement socio-sanitaire
- Intervention individualisée adaptée au risque, aux besoins et à la réceptivité de la personne (modèle Risques-Besoins-Réceptivité)
- Formation des agents de probation aux enjeux des addictions

RÉINSERTION

✗ PROBLÈMES IDENTIFIÉS

- Sorties non préparées (sorties « sèches »)
- Antécédents pénaux = obstacles à la réinsertion (emploi, logement)
- Réseaux de soutien sous-mobilisés

✓ PISTES D'AMÉLIORATION

- Case management
- Implication des proches (Objectif Désistance)
- Coordination inter-institutionnelle (justice, santé, social, logement)
- Approche centrée sur les ressources, pas seulement les risques
- Initiative en prison pour favoriser la resocialisation et le maintien des liens familiaux et sociaux (ex. du canton Tessin)